

Ordonnance du président Tribunal du 10 juin 2014 — Schmiedag/Commission

(Affaire T-183/14 R)

**(«Référé — Aides d'État — Promotion nationale de la production d'électricité d'origine renouvelable —
Décision de la Commission d'ouvrir la procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État — Demande
de sursis à exécution — Urgence — Fumus boni juris»)**

(2014/C 329/23)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Schmiedag GmbH (Hagen, Allemagne) (représentants: H. Höfler, C. Kahle et V. Winkler, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: T. Maxian Rusche et R. Sauer, agents)

Objet

Demande de suspension des effets juridiques de la décision par laquelle la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État concernant la loi allemande sur les énergies renouvelables.

Dispositif

- 1) La demande en référé est rejetée.
- 2) La décision du 7 avril 2014, Schmiedag/Commission (T-183/14 R) est annulée.
- 3) Les dépens sont réservés.

Recours introduit le 2 juin 2014 — salesforce.com/OHMI (MARKETINGCLOUD)

(Affaire T-388/14)

(2014/C 329/24)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: salesforce.com, Inc. (San Francisco, États-Unis) (représentant: A. Nordemann, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) du 6 mars 2014 dans l'affaire R 1853/2013-1;
- condamner la partie défenderesse aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire concernée: la marque verbale «MARKETINGCLOUD», pour des services relevant des classes 35 et 42 — demande d'enregistrement de marque communautaire n° 10 979 417

Décision de l'examineur: rejet de la demande d'enregistrement